



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question au Gouvernement n° 4219

Texte de la question

VOIES SUR BERGE PARISIENNES

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Alain Bénisti, pour le groupe Les Républicains.

**M. Jacques Alain Bénisti.** J'associe à ma question l'ensemble des parlementaires Républicains de Paris et d'Île-de-France.

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre – qui, malheureusement, n'est pas là.

N'en déplaise à Mme Touraine, c'est le général de Gaulle qui, en 1966, inaugurerait les voies sur berge, cette prouesse infrastructurelle qui allait permettre enfin de désengorger le centre de Paris.

Un demi-siècle plus tard, avec dix fois plus de véhicules, la maire de Paris décide, sans aucune concertation et en faisant fi de l'avis négatif du commissaire enquêteur, de fermer cette voie pour en faire une aire de détente pour les Parisiens.

Résultat, des milliers de véhicules qui l'utilisaient sont reportés sur les grands axes et les voies adjacentes, créant une véritable thrombose dans le centre de Paris – et je ne vous parle pas des conséquences dramatiques des nouveaux pics, jamais connus, de pollution de l'air consécutifs à l'augmentation des embouteillages,...

**M. Patrick Bloche.** C'est faux !

**M. Jacques Alain Bénisti.** ...car ce sont les embouteillages qui provoquent les pollutions intensives.

La maire de Paris agit là en despote (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain*), alors qu'elle connaît parfaitement l'état de délabrement des transports en commun, totalement saturés, déficients, insalubres, résultat de dix-sept années d'inaction de la région.

De même, la saturation totale des axes routiers, particulièrement dans l'est parisien, ne laisse plus aucune alternative aux habitants des banlieues pour venir travailler à Paris.

Alors, monsieur le Premier ministre, face à un Grand Paris martyrisé (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain*), face à un Grand Paris sclérosé, face à un Grand Paris asphyxié,...

**M. Jean-Louis Dumont.** Il a osé !

**M. Jacques Alain Bénisti.** ...c'est à vous maintenant de le libérer ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs*)

du groupe Les Républicains.)

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.

**Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat.** Je serai moins lyrique que vous, monsieur le député, mais je pense que c'est une réponse concrète que vous attendez.

Il y a quelques instants, nous avons évoqué l'accord de Paris sur le climat. Vous avez vu dans quel délai record il a été ratifié. Il y a encore deux mois, la participation était de 2 %. L'accord sera ratifié dans quelques heures par des pays représentant les 55 % des émissions de gaz à effet de serre, des pays qui veulent réduire la pollution.

Si l'on veut réduire la pollution, il faut que les villes s'y mettent. La maire de Paris, Anne Hidalgo, a eu le courage de repenser la ville face à la pression des voitures qui circulent avec de l'énergie fossile. C'était dans son programme municipal...

**M. Jean-François Lamour.** Pas du tout !

**Mme Ségolène Royal, ministre.** ...et elle l'a fait voter au Conseil de Paris.

Dans son arrêté municipal, il est explicitement prévu une évaluation. J'ai demandé qu'elle soit faite plus rapidement.

**M. Jacques Alain Bénisti.** Très bien !

**Mme Ségolène Royal, ministre.** C'est le préfet de police qui est compétent pour cela. Il réunira la semaine prochaine le comité technique. Tous les parlementaires pourront y être associés.

**M. Jean-François Lamour.** Première nouvelle !

**M. Philippe Goujon.** Ravi de l'apprendre !

**Mme Ségolène Royal, ministre.** Les documents dont le ministère dispose seront mis à disposition de cette commission technique. La présidente de région m'a d'ailleurs saisie à ce sujet ; nous verrons ce qu'il en est.

Il y a toujours, de toute façon, une phase d'adaptation lorsque l'on modifie les comportements ; mais il est évident que toutes les villes ont intérêt à diminuer la place de la voiture en ville, en développant d'autres méthodes de déplacement comme le covoiturage ou le transport électrique.

Puisque la France a ratifié l'accord de Paris, puisqu'elle a été à l'origine de cet accord mondial exceptionnel intervenu dans un temps record, nous devons tous ensemble aller dans la même direction. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Alain Bénisti](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4219

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Environnement, énergie et mer

**Ministère attributaire :** Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 octobre 2016](#)